

Mon licenciement abusif par les établissements E. LECLERC - 1/3

Méfiez vous des contrats que l'on vous propose dans les grandes surfaces qui ont l'air intéressant, la plupart du temps, ce sont eux qui y gagnent beaucoup beaucoup plus !!! Je vais vous expliquer comment sont traité les produits dans un stock ! Et comment les vendeurs s'y prennent pour vendre !!!!! Ensuite je vous expliquerai comment les employeurs s'y prennent pour vous licencié sans que vous ayez fait quelque chose !

J'ai été employé il y a quelques mois par les établissements E. Leclerc, en tant que vendeur informatique, télé hifi, électroménager. L'on m'a proposé un contrat à durée indéterminé.

Lors de mon premier entretien j'avais bien précisé que je n'avais aucune expérience dans la vente, mais que j'avais quelques connaissances en informatique. J'ai été par la suite embauché pour vendre de l'informatique, télé, magnétoscope, lecteur DVD, machine à laver, bref un peu de tout. L'on m'avait affirmé que je suivrais une formation par mes supérieurs !

Comme beaucoup de vendeur l'on ma donné un chiffre à atteindre par mois, chiffre que j'ai largement atteint, donc l'on ne peut pas dire que mes supérieurs avaient à se plaindre de mes résultats.

Revenons à mon entretien d'embauche, l'on m'avait expliqué sans que je demande la raison pour laquelle j'avais été embauché, un vendeur avait du partir en congé maladie pour une opération importante. Je me suis tout de suite demandé pourquoi je n'avais pas eu le droit à un CDD jusqu'à ce que le vendeur revienne. L'on ma expliqué qu'ils avaient besoin de toute façon d'un vendeur de plus, et que c'était justement la bonne occasion d'en recruter un.

Deux mois se passe, je suis toujours vendeur. Pendant ces 2 mois j'ai découvert comment les produits en stock (principalement l'informatique et autre produits électro-ménager) étaient traités. Certains vendeurs s'amusaient à donner des coups de pieds dans des piles de DVD afin de les faire tomber, ils trouvaient cela très amusant, comme faire tomber un château de cartes. D'autre en manipulant un chariot élévateur faisait tomber des cartons de télévisions, sûrement sans le faire exprès, mais je me demande comment ils avaient pu obtenir leur permis, car il faut un permis pour obtenir ce genre de véhicule (ont-ils eu réellement leur permis ? Je me pose la question).

La surveillance des mes supérieurs étaient atroce ! Je n'avais pas le droit de PARLER (sauf aux clients) ! Ni de m'ASSEOIR !!!

Lors d'une visite médicale du travail (jour on j'avais une belle bronchite) la personne qui m'examina s'aperçu en regardant mon carnet de santé que mon vaccin n'était plus à jour. Cette personne décida de l'actualiser, je précise bien que j'avais une bronchite assez forte. Elle répondit que ce n'était pas grave.

Je me laisse faire mon vaccin, je redescend dans mon rayon pour travailler, et la pouf je ne vois plus rien, je me sens hyper mal et je tombe par terre presque inconscient. Après m'être informé auprès d'un étudiant en médecine, on ne fait pas de vaccin quand on a une bronchite assez forte.

Un peu plus tard, notre cher collègue qui était en congé maladie reviens après 2 mois d'absence. Là je me dit maintenant qu'il est revenu, ils ne vont peut-être plus avoir besoin de moi, je me rassure en me disant que si c'était pour un remplacement ils m'auraient proposé un CDD que j'aurai de toute façon accepté quand même.

Un jour mon chef me demande de ranger un écran dans le stock, je m'exécute, je prend l'écran et vais dans le stock, à mon arrivé, je m'aperçois qu'il n'y a plus de palette ni de place dans les armoires pour ranger l'écran qui était un modèle d'expo, je cherche le carton d'origine que je n'ai jamais trouvé. Je me vois donc forcé de le poser sur le sol bien à l'abri entre d'autres cartons pour éviter les chocs. Je retourne en rayon, je précise à mon chef que je n'ai pas trouvé le carton vide de l'écran et qu'il n'y a plus de place dans le stock. Mon chef ne

Mon licenciement abusif par les établissements E. LECLERC - 2/3

répond pas.

Quelque heures plus tard, mon chef me fait appelé et me demande de le rejoindre dans le stock. J'y vais après avoir fini avec un client, et la mon chef d'un air méchant et méprissant me montre l'écran que j'avais posé complètement foutu, comme si quelqu'un était rentré dedans avec un tir palette. Complètement explosé. Il prétend que c'est moi qui ai fait cela, je répond que je n'ai fait que lui obéir et ajoute que je lui avait bien précisé que j'avais posé l'écran ailleurs. il me répond qu'on en reparlera plus tard.

2 ou 3 jours plus tard, je reçois un courrier avec accusé de réception, m'indiquant que les établissements E. Leclerc voulaient me licencié pour faute GRAVE !

Un licenciement se procède de tel façon : première lettre avec accusé de réception, ensuite un entretien avec celui qui fait la demande du licenciement et le directeur, une deuxième lettre avec accusé de réception résumant l'entretien, et la dernière lettre avec accusé afin de donner la réponse si le licenciement se fait ou non.

Dans le cas d'un licenciement pour faute grave, cela annule toute indemnité de fin de contrat, et il n'y a pas de préavis !!!!

Je commençais à voir clair dans leur jeu, le vendeur absent étant revenu, ayant un contrat en CDI, il n'y avait que cette solution pour se séparer de moi. Bien sur ils pouvaient se séparer de moi sans prétexté la faute grave mais dans ce cas la ils m'auraient due mes indemnités et payé mon préavis.

Donc cela leur coutait beaucoup moins cher de me virer pour une faute que je n'avais pas commise.

Autre point : pendant l'entretien avec le directeur au sujet de mon accusation, j'avais le droit de me faire accompagné par un collègue, ce que j'ai fait, mais le directeur à OBLIGER la personne qui m'accompagnait à ne pas parler !!! Alors que normalement j'avais le droit de me faire assister !!!

SACHEZ le pendant un entretien (obligatoire) au licenciement, vous avez LE DROIT de vous faire assister par un collègue ! Et celui ci à le DROIT de parler !

Me voilà donc licencier pour faute que je n'ai pas commit, sans indemnité et sans préavis payé !

Quelque jours plus tard j'apprend que beaucoup d'hôtesse de caisse ont elles aussi été licenciées et aussi 3 ou 4 de mes collègues.

Qu'elle drôle de coïncidence vous ne trouvez pas ?????

Juste au moment ou le SMIC augmentait !!!!!!!!!!!!!

Je décide donc de faire une démarche au PRUDOM !

Le directeur à été mit au courant de ma démarche par des employés très cafteur ! (ce qu'ils ne savaient pas c'est que j'avais fait exprès de répandre la rumeur par ces espèces de lèche cul).

Comme par hasar le directeur réclame un rendez vous avec moi, me propose un arrangement à l'amiable, je refuse avec plaisir et lui dit que l'on verra ça au prudom. il me répond qu'il a l'habitude.

Je lui répond, "tant mieux pour vous, moi aussi"

"Vous êtes jeune" dit le directeur.

ma dernière phrase juste avant de partir était : " ce n'est pas parce que je suis jeune que je suis con".

Quelque jours plus tard le directeur me contact pour un rendez vous, et me fait un chèque par son assistante,

Mon licenciement abusif par les établissements E. LECLERC - 3/3

du montant de mes indemnités et de mon préavis !!

En ce qui me concerne j'avais eu ce que je voulais mais quand est il des nombreux autres qui se sont fait licenciés eux aussi et qui n'ont rien eux !!!!

Je tenais à vous faire part de cette anecdote qui est vraie !!!

ET mon message est : n'hésitez SURTOUT PAS à faire appell à la loi !!!!! Nous avons des droits que nous soyons petit par rapport à des grosses grosses boites ! NOUS AVONS DES DROITS !